

Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20211214-05-DE
Date de télétransmission : 20/12/2021
Date de réception préfecture : 20/12/2021

République Française

Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
BUREAU DELIBERATIF
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

SEANCE DU 14 décembre 2021

| Nombre de Membres | | |
|---------------------|----------|---------|
| Membres en exercice | Présents | Votants |
| 13 | 7 | 7 |

| |
|--|
| Date de convocation 8 décembre 2021 |
|--|

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre à dix-sept heures trente, le Bureau délibératif, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Bureau délibératif dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président.

Présents : Pascal BARTOSIK, David BLASIUS, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Dominique GRANDIEU, Denis MACHADO, Laurent TROGRIC.

Absents : Odile BEGORRE-MAIRE, Pierre JULIEN, Ludovic LEGGERI, Jean-Jacques MAXANT, Sébastien POINT, Carole SALEUR.

Monsieur Laurent TROGRIC a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Attribution de primes en faveur de l'achat d'un vélo
N° de délibération : 5

| Conseillers présents | Suffrages exprimés avec pouvoir | Pour | Contre | Abstention | Non participant |
|----------------------|---------------------------------|------|--------|------------|-----------------|
| 7 | 7 | 7 | 0 | 0 | 0 |

Rapporteur : M. DETHOU

Lors de sa séance du 23 juillet 2020, le conseil communautaire a validé la mise en place, du 1^{er} septembre 2020 au 31 décembre 2021, du dispositif « Prime Vélo » d'aide à l'achat de vélo et d'équipements permettant de favoriser son usage.

L'objectif du dispositif est de :

- Participer à l'objectif national de tripler la part du vélo dans nos déplacements quotidiens, pour atteindre 9 % en 2024 ;
- Proposer une alternative dans le contexte sanitaire, pour freiner le recours à la voiture individuelle puisqu'il permet un déplacement autonome, respectueux de l'environnement et compatible avec les obligations de distanciation sociale ;
- D'inciter les habitants et personnes travaillant sur le territoire du Bassin de Pompey à opérer un changement de comportement de mobilité. Le dispositif se veut également être un outil de communication sur les mobilités actives.

La Communauté de Communes du Bassin de Pompey a décidé d'expérimenter ce dispositif sur deux ans et d'affecter un budget de 20 000€ par an. Elle bénéficie d'une subvention de 10 000 € accordée par le Parc Naturel Régional dans le cadre du Fonds commun d'Initiatives pour la Transition Énergétique mis en place avec les Communautés de Communes partenaires du TEPCV.

Pour pouvoir bénéficier de l'aide, les personnes éligibles ont adressé un dossier à la Communauté de Communes du Bassin de Pompey qui a été instruit et contrôlé par un agent de la collectivité.

4 dossiers éligibles au dispositif « prime pour l'achat d'un vélo », dont vous trouverez les caractéristiques en annexe, vous sont soumis pour attribution des aides correspondantes, représentant un montant global de 800 €.

Les demandes concernent :

- 4 VAE;
- 4 vélos neufs ;
- 2 demandeurs domiciliés sur le Bassin de Pompey et 2 demandeurs employés sur le Bassin de Pompey ;
- 2 primes bonifiées.

Je vous laisse le soin d'en délibérer,

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'attribution et le versement de l'aide à l'achat de vélo conformément au tableau joint.

PRECISE que le montant est prévu sur la ligne budgétaire TD 65 824 6574.

Fait et délibéré les jour, mois et an
susdits.
Pour extrait conforme
Le Président,



Laurent TROGRIC